



# inFOs

AVRIL  
2018

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire  
Ministère de la Cohésion des Territoires

**A**DJOINTS **T**ECHNIQUES

## Compte-Rendu de la CAP Nationale des Adjointes Techniques du 11 avril 2018

---

<a href="#">Déclaration liminaire</a> .....	2
<a href="#">Ordre du jour</a> .....	3
<a href="#">Déroulement de la CAP et réponses de l'administration</a> .....	3
<a href="#">Promotions au grade d'ATP2</a> .....	4
<a href="#">Promotions au grade d'ATP1</a> .....	4
<a href="#">Questions diverses</a> .....	5
<a href="#">Date prévisionnelle de la prochaine CAP nationale</a> .....	5
<a href="#">Coordonnées des élu(e)s en CAP</a> .....	6
<a href="#">Coordonnées du syndicat national</a> .....	6

---

**MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO**

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : [fo-snp2e.syndicats@i-carre.net](mailto:fo-snp2e.syndicats@i-carre.net) - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

## DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration, (chers camarades, chers collègues,)

Le constat de **Force Ouvrière** demeure, les ratios pro/pro proposés sont encore et toujours très insuffisants, la reconnaissance des carrières des adjoints techniques passent par de meilleurs taux de promotion dans le corps et par l'ouverture de l'accès à la catégorie B à un autre niveau que celui proposé par l'actuel plan de requalification.

C'est pourquoi, **Force Ouvrière** revendique une renégociation à la hausse des taux de promotion dans le corps et un meilleur accès à la catégorie B, accompagné de mesure de revalorisation de la grille de la catégorie B afin qu'aucun agent de catégorie B ou C promu en B ne soit lésé par le PPCR.

De plus, le déroulement de carrière des adjoints techniques passe également par la nomination dans les emplois fonctionnels notamment compte tenu de leur technicité dans leur spécialité et de leur niveau de responsabilité sur nombre de missions spécifiques.

L'administration doit comme **Force Ouvrière** le fait, intervenir auprès de la Fonction Publique pour défendre ces emplois, obtenir la revalorisation de ces grilles afin de redonner de l'attractivité à ces emplois et obtenir des postes supplémentaires.

Comme nous avons pu le dire lors de notre déclaration préalable à cette CAP, les gouvernements de la précédente mandature ont affiché la priorité donnée à la catégorie C sans pour autant la traduire par des améliorations statutaires significatives, bien au contraire, le gouvernement actuel ne fait qu'amplifier cette orientation aux dépens des personnels.

Qui plus est, le Chef de l'État et le gouvernement actuel ne se contente pas d'utiliser les outils mis en place par d'autres (PPCR, RIFSEEP, DRH de l'État ...) ils franchissent allègrement de nouveaux paliers accentuant les attaques frontales contre le service public et le statut des fonctionnaires, réaffirmant le rôle des Préfets et renforçant leur pouvoir de gestion locale des agents de la Fonction publique (État, territoriale et hospitalière). On est à quelques pas de la remise en cause des prérogatives des CAP. De plus, les Préfets sont invités à faire preuve d'initiatives et notamment autant que de besoin à interpréter l'application de la norme (c'est à dire la loi) selon les priorités économiques locales, le citoyen étant relégué au second plan !

**Force Ouvrière** rappelle son attachement indéfectible aux CAP nationales seules garantes d'une égalité de traitement des agents des corps pour lesquels elles sont compétentes et condamne ce discours anti républicain de remise en cause de la loi et du parlement en instaurant de fait des baronnies locales moyenâgeuses.

A la suite de ce discours des plus surprenants, le 1<sup>er</sup> ministre adresse le 26 septembre une circulaire aux ministres dans laquelle il affiche sous l'angle de l'austérité la refonte complète du service publique dans son ensemble avec transferts, mutualisations, externalisations et abandons de missions et ses corollaires, la baisse des effectifs et des moyens de fonctionnement. Puis il annonce la tenue de forums « alibi » où les agents de la Fonction publique et la société civile seraient consultés et deviendraient acteurs des évolutions et demande la contribution des ministères dans cette démarche auprès d'un Comité de l'action publique 2022 (CAP 22) qu'il instaure. Celui-ci est constitué de quelques hauts fonctionnaires, de représentants d'intérêts privés et d'anciens membres d'une certaine « commission Attali » inspiratrice des régressions sociales actuelles décrétées par ordonnances et subies par les salariés. CAP 22 devrait rendre ses conclusions à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

**Force Ouvrière** fustige ces projets de réforme suicidaires socialement et démocratiquement dont les premières victimes seront les citoyens et les fonctionnaires.

## **PPCR**

**Force Ouvrière** fustige ce dispositif qui sous prétexte de revaloriser les « parcours professionnels » des agents ralentit leur déroulement de carrière par l'allongement de la grille, le reclassement dans celle-ci et la baisse induite des ratios de promotion pour assurer une carrière complète sur seulement 2 niveaux de grade en échange d'hypothétique revalorisation d'échelons de sommet de grades dont très peu seront bénéficiaires.

C'est au même titre que le RIFSEEP des outils de maîtrise de la masse salariale et de gestion uniformisée, surtout pas égalitaire, des fonctionnaires des 3 versants de la Fonction publique pour faciliter une gestion locale contournant les CAP au service des Préfets de régions transformés en petits patrons locaux de l'État.

**Force Ouvrière** revendique une véritable revalorisation de la grille indiciaire qui ne ralentisse la carrière des agents et permette une véritable reconnaissance des carrières des adjoints techniques.

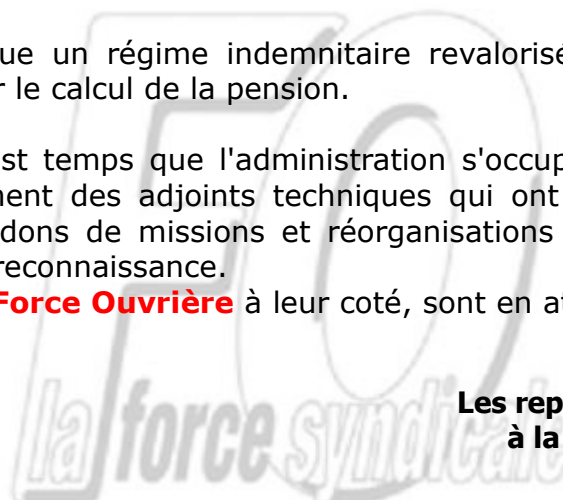
## **RIFSEEP**

**Force Ouvrière** rappelle son opposition au système d'individualisation des rémunérations que constitue le RIFSEEP.

**Force Ouvrière** revendique un régime indemnitaire revalorisé, lié au grade et intégré à termes dans le salaire pour le calcul de la pension.

Madame la Présidente il est temps que l'administration s'occupe réellement des agents de nos Ministères et notamment des adjoints techniques qui ont été depuis plusieurs années malmenés suite aux abandons de missions et réorganisations dogmatiques en cascade et oubliés de toute forme de reconnaissance.

Les adjoints techniques et **Force Ouvrière** à leur côté, sont en attente de mesures concrètes, nous vous écoutons.



**Les représentants FORCE OUVRIÈRE  
à la CAP des Adjointes Techniques**

## **ORDRE DU JOUR**

- **Promotions 2018**
- **Questions diverses**

## **DÉROULEMENT DE LA CAP ET RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION**

L'administration a apporté peu de réponses à la déclaration de FORCE OUVRIÈRE.

### **Emploi fonctionnel :**

L'administration confirme que la démarche de FORCE OUVRIÈRE auprès de la Fonction Publique n'a pas été vaine. L'administration annonce la majoration des indices des échelons des emplois fonctionnels (APST2 et APST1) de 4 points. FORCE OUVRIÈRE est maintenant en attente de la publication des textes pour confirmer cette annonce.

### **RIFSEEP :**

Concernant notre revendication la Présidente de CAP annonce qu'elle la fera remonter au niveau du DRH.

## PROMOTIONS AU GRADE D'ATP2

**Conditions statutaires au 31 décembre 2018** : Être adjoint technique - Avoir atteint le 5ème échelon du grade et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

**Nombre d'agents promouvables** : 53

**Nombre d'agents proposés** : 26

**Taux 2018 pour l'accès au grade de ATP2** = 20%

**Nombre de postes au titre de 2018** : 10

Nom	Prénom	Service d'affectation	Observation
PIERRES	Stéphane	ENSM	
MORATA	José	DREAL/Auvergne-Rhône-Alpes	
PFLIEGER	Patrick	DDt du Val-d'Oise	
VIAL	Philippe	DTerCE - CEREMA	
LUCAS	PASCAL	AC	Loi Déprécarisation
MARECHAL	Suzanne	DREAL Hauts-de-France	Loi Déprécarisation
DUPIN	Nadine	DDT de la Charente	Loi Déprécarisation
BOULET	Josiane	DDTM PACA	Loi déprécarisation
EL MESSAOUDI	Mahamed	ONCFS	Loi déprécarisation
KERNEUR	Nathalie	DDTM Morbihan	Loi déprécarisation

## PROMOTIONS AU GRADE D'ATP1

**Conditions statutaires au 31 décembre 2018** : Être adjoint technique principal de 2ème classe - Avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 4ème échelon du grade et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

**Nombre d'agents promouvables** : 240

**Nombre d'agents proposés** : 92

**Taux 2018 pour l'accès au grade de ATP1** = 5%

**Nombre de poste au titre de l'année 2018** = 11

Nom	Prénom	Service d'affectation	Observation
MELLAREDED	Alain	CMVRH	
DURON	Armantin	AC	
HABRIOUX	Gilles	AC	
LECCIA	André	DDTM Haute-Corse	
WALTER	Bertrand	DDt du Bas-Rhin	
DIOT	Dominique	DT de la Seine-et-Marne	
KATIRENKO	Jean-Paul	DDTM de la Charente Maritime	
TRIESTE	Jean-Philippe	DEAL Martinique	
SARTOUT	Gilles	ENTPE	
BEBIN	Michel	Autre ministère - ENSA	
COSTE	Christian	Hors ministère	

## QUESTIONS DIVERSES

PPCR : l'administration annonce qu'un calculateur est disponible au niveau des DRH locales, pour permettre aux agents de vérifier que le passage de catégorie C en catégorie B ne sera pas pénalisant.

## DATE PRÉVISIONNELLE DE LA PROCHAINE CAP NATIONALE

**CAP mobilité le 19 juin 2018**

## COORDONNÉES DES ÉLU(E)S EN CAP

Philippe LENIK AC/SG/SPSSI/ATL3.3 Tel **01 40 81 20 59**  
Mail [philippe.lenik@developpement-durable.gouv.fr](mailto:philippe.lenik@developpement-durable.gouv.fr)

Pedro MERLICCO DREAL Grand Est/SG/PMG/Logistique Tel **03 88 13 05 57**  
Mail [Pedro.Merlicco@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Pedro.Merlicco@developpement-durable.gouv.fr)

Bernard PEIN

Yannick ODON DEAL Réunion/SG/UGP Tel **02 62 40 26 26**  
Mail [yannick.odon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:yannick.odon@developpement-durable.gouv.fr)

Baco BE MOUSSA DEAL Mayotte/SIST/PARC Tel **02 69 61 12 03**  
Mail [be.moussa@developpement-durable.gouv.fr](mailto:be.moussa@developpement-durable.gouv.fr)

## COORDONNÉES DU SYNDICAT NATIONAL

Permanence Nationale SNP2E-FO Tél **01 40 81 24 20** Fax 01.40.81.24.13  
Mail [fo-snp2e.syndicats@i-carre.net](mailto:fo-snp2e.syndicats@i-carre.net)



### **Bulletin d'adhésion**

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat national des personnels de l'Équipement et de l'Environnement Force Ouvrière.

NOM : PRÉNOM :

GRADE : IM

SERVICE

ADRESSE :

TÉLÉPHONE : DATE et SIGNATURE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

**MTES-MCT / Permanence SNP2E-FO**  
**Plot I - 30, Passage de l'Arche**  
**92055 LA DÉFENSE CEDEX 04**

Désormais la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.